



BULLETIN MUNICIPAL MACHILLY

MAI-JUIN 2010 / N° 82

MOT DU MAIRE

Dans les prochains jours, une phase de travaux très attendus par les sportifs jeunes et moins jeunes va se terminer.

Je pense à la reconstruction du terrain multisports.

Concerné par la limite d'âge, il a été nécessaire de procéder à son remplacement afin de continuer à répondre aux normes de sécurité.

Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, en même temps, la pose de 4 modules d'un nouveau skate parc sera réalisée.

Une réunion d'information est prévue le mardi 8 juin à 18 heures 30 à la salle des fêtes pour vous présenter le concept et toutes les utilisations qui pourront être possibles.

Alors, Petits et Grands, je vous donne rendez-vous avec Monsieur PERAUD de la société AGORESPACE pour échanger sur cet équipement.

Jacques BOUVARD.

Fleurissement



Malgré une météo peu engageante, le recrutement de bénévoles a été efficace cette année. Des plus jeunes aux moins jeunes, tous ont mis du cœur à l'ouvrage et à midi et demi, des milliers de plantes étaient en terre et la collation prête au chalet communal pour récupérer les calories dépensées.



SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS

MACHILLY AU QUOTIDIEN

AUTRES INFOS

NOUVELLES DE L'AGGLO

RAPPELS

Au fil des réunions.....

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2010

Membres présents	12
Membres ayant donné procuration	1
Membres absents	2

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents le compte-rendu de la séance du 29 mars 2010.



INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS



L'indemnité représentative de logement (I.R.L.) des instituteurs est fixée chaque année par arrêté préfectorale et les communes sont invitées à délibérer sur les montants proposés.

Le Comité des Finances Locales a fixé une dotation globale de 2 779 € et propose une augmentation maximum de 1.0178% par rapport à l'année 2008.

En conséquence, le barème est fixé comme suit :

- 180.20 € (178.40 € en 2008) pour les instituteurs non chargés de famille
- 225.25 € (233.00 € en 2008) les instituteurs chargés de famille
- 261.29 € (258.27 € en 2008) pour les instituteurs chargés de famille – directeurs avant 1983)

Cette indemnité est versée au nom des communes pour chaque instituteur ayant droit par les services de l'inspection d'académie, cette mesure ne s'applique pas au statut des professeurs des écoles



TRAVAUX D'ELECTRIFICATION – POSTE LES TATTES

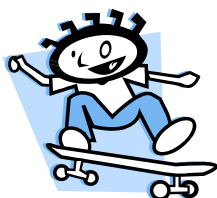
Par délibération en date du 31 mars 2008, le Conseil Municipal avait autorisé la réalisation des travaux d'électrification du Poste Les Tattes par le SELEQ 74 (Syndicat d'Electricité des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie).

L'opération est actuellement réalisée et le décompte s'établit comme suit :

- *Montant total des travaux :* 144 451.36 €
- *Après participation financière du SELEQ 74, il reste à la charge de la commune un montant de 63 634.93 € remboursable en 20 annuités.*



QUESTIONS DIVERSES



Suite aux appels d'offres lancés pour l'aménagement d'un terrain multisports et d'un skate parc, les entreprises adjudicataires sont (*montant HT*) :

- | | | |
|---------------|-------------------------|-------------|
| • AGORESPACE | « Terrain multisports » | 42 324.00 € |
| • FRANCE URBA | « Skate parc » | 6 722.00 € |

SEANCE DU 25 MAI 2010

Membres présents	11
Membres ayant donné procuration	1
Membres absents	3

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents le compte-rendu de la séance du 26 avril 2010.



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

REMBOURSEMENT PARTICIPATION SUITE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE BON EN CHABLAIS

Le Syndicat Intercommunal pour le Développement Economique de Bons-en-Chablais et de sa Région a été dissout.

En conséquence, un solde de trésorerie est existant pour un montant de 6 986.16 € à répartir entre les communes de Brenthonne, Fessy et Machilly en fonction des participations réglées par chacune et à répartir, la part revenant à la commune est de 2 886.11 €.

DEMANDE DE SUBVENTION A.D.M.R.

Une demande de subvention d'équilibre est présentée par l'A.D.M.R. pour le service du périscolaire de Machilly.

Vu les justificatifs présentés et l'importance de l'existence de ce service, une suite favorable est donnée pour un montant de 7724.14 €.

Madame DEREMBLE Catherine fait part d'un projet de micro-crèche sous forme associative présenté par trois assistantes maternelles aux communes de Saint-Cergues, Juvigny et Machilly basé sur l'accueil des enfants de 3 mois à 3 ans, dont une partie serait subventionnée par le Conseil Général ;12 enfants pourraient bénéficier de cette structure ; d'autres informations doivent être apportées pour en étudier la faisabilité.

EXTENSION DU FOYER « ARBRE DE VIE »

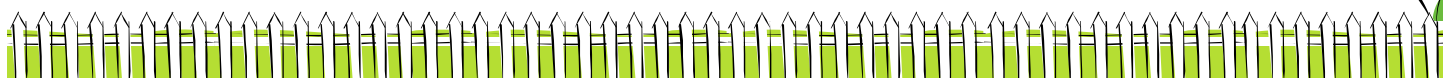
Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension du foyer « l'Arbre de Vie ».

Celui-ci a pour but l'accueil de 40 personnes supplémentaires dont 20 personnes en accueil de jour, 10 places pourraient être réservées à des personnes vieillissantes de Machilly.

La faisabilité du projet est subordonnée à l'autorisation du Conseil Général. Les délais envisagés étant très longs, ils ne sont pas compatibles avec la vision du développement futur prévu dans la zone « gare ». Il semble utile qu'une autre étude soit diligentée afin de permettre au foyer de donner le jour à sa future structure en concordance avec les projets environnants.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est élaboré conformément au décret relatif à l'égalité des droits et des chances et les aménagements seront réalisés en fonction de l'avancement des réalisations communales sur la voirie et autres espaces.



GROUPEMENT DE COMMANDES

Travaux d'assainissement, d'eau potable, de réseaux secs et de réfection de voirie au lieu-dit le Chamenard, Route des Vignes

Annemasse Agglo va entreprendre la desserte par le réseau d'assainissement collectif du lieu-dit « le Chamenard », route des Vignes, dont cinq habitations ne sont actuellement pas desservies. Le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) sera chargé des travaux de réseaux secs et la commune aura en charge les travaux de réfection de la voirie.

Ces différents services se mettent en synergie pour que ces travaux soient réalisés dans les meilleures conditions techniques et financières sous forme de groupement de commandes. Une convention fixe les termes de cette mission.

Travaux d'aménagement des abords du Lac de Machilly

Des travaux d'aménagement paysager des abords du lac de Machilly seront réalisés consécutivement au curage de celui-ci par le SIFOR (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Foron du Chablais Genevois). Les matériaux curés seront réemployés pour un modelé paysager de cette zone ; Parallèlement, la commune de Machilly souhaite réaliser des travaux complémentaires (réfection du chemin, amélioration du parking et mise en place de mobilier) pour valoriser les abords du lac.

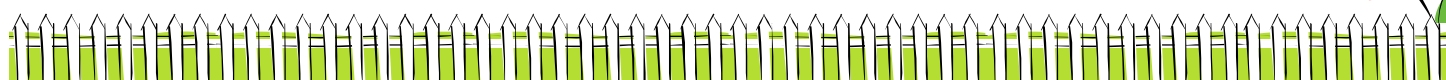
Le SIFOR et la commune de Machilly constituent un groupement pour les commandes ; le SIFOR en sera le coordonnateur et Monsieur Jean-Paul PLAGNAT, Adjoint, représentera la commune de Machilly à la Commission d'Appel d'Offres

PLAN LOCAL D'URBANISME

Rappel de la procédure en cours. L'étude suit son cours par le développement d'un nouveau centre village et le parking P + R.

QUESTIONS DIVERSES

Communication des candidatures retenues pour les services technique, cantine et entretien de la salle d'animation rurale (voir article « autres informations »)



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Décisions municipales :

Sont attribuées les commandes suivantes :

- Mission aménagement abords du lac : les Architectes du Paysage
Montant des honoraires : 14 400 HT
- Aménagement d'une extension vers la cuisine de la salle d'aménagement rurale :
Cabinet d'architecte Isabelle Poulain, Montant des honoraires : 5 400 € HT
- Remplacement à neuf du beffroi : Etablissements PACCARD : 13990 € HT
Vu le montant important des travaux, une demande d'aide a été présentée auprès du diocèse d'Annecy

Installation AGORESPACE :

L'implantation est fixée au lundi 31 mai.

A V I S

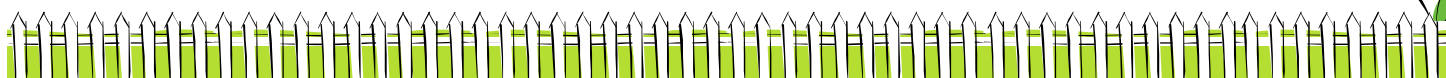
LE CONSEIL MUNICIPAL PROFITE DE L'ESPACE DE CE BULLETIN POUR **REMERCIER** LES INDIVIDUS QUI ONT TROUVE UN NOUVEL USAGE AUX POUBELLES DU LAC.

LE WEEK-END DE PENTECOTE, DEUX POUBELLES ONT SERVI DE « BARBECUE » ET SONT TOTALEMENT DETRUITES.

C'EST LA COLLECTIVITE QUI, UNE FOIS DE PLUS, SUPPORTERA LES FRAIS D'UN COMPORTEMENT IRRESPONSABLE

(tout témoin – anonyme s'il le désire - est invité à communiquer à la mairie des renseignements quant à l'identité de ceux qui se sont livrés à ces actes – téléphone :0450435194)

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 28 JUIN 2010



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Machilly au quotidien



NOUVEAU A MACHILLY !!!!!

LA BOULANGERIE-PATISserie DE MACHILLY DE MONSIEUR GOSSELIN JEAN-MARC SERA REPRISE PAR MONSIEUR BOURGUIGNON FABRICE ET SON EPOUSE.

L'ETABLISSEMENT SERA FERME DU JEUDI 1^{ER} JUILLET 2010 AU LUNDI 5 JUILLET INCLUS.

VOTRE NOUVELLE BOULANGERIE VOUS ACCUEILLERA AUX HORAIRES SUIVANTS :

**DU MARDI AU SAMEDI DE 6H00 A 19H00 NON STOP
LE DIMANCHE DE 6H00 A 13H00 ET DE 16H00 A 19H30**

**LE JOUR DE FERMETURE HEBDOMADAIRE
SERA LE LUNDI.**



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

LES ABORDS DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE

Les travaux qui ont commencé en début de cette année traitent du déplacement du tri sélectif et de l'aménagement du parking.

De nouveaux équipements viendront s'y ajouter :



Le terrain multisports



Le terrain aura pour dimension : 11.50 m x 22.30 m. Le revêtement sera en gazon synthétique et les équipements sportifs comprendront : des buts de foot-hand, un ensemble de basket et tennis-volley.

Avant l'installation, *une réunion de présentation* du projet sera mise en place par la société AGORESPACE, qui réalise cette installation et *vous êtes cordialement – jeunes, associations, habitants de la commune – à y participer.*

Pour rappel, elle se déroulera le 8 juin à 18 heures 30.

Le skate parc

Pour les initiés qui reconnaîtront sans problème les termes, l'ensemble comprend un lanceur courbe, un fun box avec rail, un tremplin et un slider, pour les autres, la découverte sera au rendez-vous.



Une attention particulière dans le choix des matériaux s'est portée d'une part sur le risque de brûlures et d'écorchures (la surface de roulement choisie est conçue pour les réduire et également absorber les chocs) et d'autre part sur l'acoustique, les mesures donnent 46 dB à une distance de 10 mètres.

Une réglementation sera mise en place afin que l'utilisation de ces équipements puisse s'effectuer dans la convivialité et sans problème.



RAPPEL

CODE DE LA ROUTE

Certaines infractions au code de la route ont vu leurs conséquences s'alourdir ces derniers mois afin de sensibiliser les automobilistes distraits ou peu scrupuleux des règlements.

En effet l'usage d'un téléphone portable au volant est toujours réprimé par une contravention de 2° classe (35€) à laquelle vient s'ajouter un retrait de 2 points sur le permis de conduire.



Le non-port de la ceinture de sécurité par le conducteur ou les passagers d'un véhicule entraîne une amende de 4° classe soit 135€ d'amende plus un retrait de 3 points sur le permis de conduire.

Enfin dernièrement le fait de se stationner sur un emplacement réservé aux personnes handicapées vous vaudra une contravention de 4° classe soit 135€.



Alors pour la sécurité de tous et le respect des autres, un petit peu d'attention vous évitera un gros PV.

TAILLE DES HAIES



Il est également rappelé aux propriétaires ou locataires ayant une haie en bordure du domaine public ou privé qu'ils doivent effectuer la taille de celle-ci afin d'éviter des nuisances et des désagréments aux utilisateurs et riverains. MERCI.

NUISANCES SONORES

Malgré une campagne de prévention de plusieurs mois concernant l'utilisation de cyclomoteurs aux échappements bruyants, il est à déplorer que certains utilisateurs de ces engins continuent à circuler et déranger les résidents par des bruits difficilement supportables.



C'est pourquoi une campagne de « **répression** » va être mise en place par le service de la police intercommunale.

Les contrevenants risquent une contravention de 3° classe soit 68€ et l'**immobilisation** du véhicule.



Bilan de la journée du fleurissement du village.



Samedi 15 Mai dernier, ce ne sont pas moins de 23 personnes qui ont bravé un temps automnal pour participer au fleurissement de notre commune. La municipalité a été ravie de cet engagement citoyen et remercie sincèrement les personnes présentes.

Un peu plus de 2300 fleurs ont été manipulées par des mains expertes lesquelles représentaient un peu tous les âges : de Sarah, Ophélie, Maelys et Thibault (entre 8 et 10 ans) à d'autres

individualités ayant un capital d'années plus important, tous ont mis beaucoup d'ardeur à l'ouvrage.

Parmi ces bonnes volontés, c'est avec plaisir que nous avons revu des fidèles de la première heure et découvert de nouvelles têtes. Un petit apéritif dînatoire a clos une matinée bien remplie dont le résultat sera visible pendant plusieurs mois. *Merci à tous !*



Nettoyage du village.



Par une saine émulation sans doute, le samedi suivant (le 22 mai), une équipe de bénévoles de l'entreprise **Leroy-Merlin**, à l'initiative de son Comité d'Entreprise, a procédé au nettoyage des abords du lac de Machilly. La municipalité et les habitants de Machilly leur adressent leurs vifs remerciements pour cette action sympathique. Voici une partie de l'équipe lors d'une brève pause. Visiblement, ils ont fait un meilleur choix météo...



AUTRES INFORMATIONS ...

1) FAUCHAGE RAISONNABLE



Cette appellation signifie que le fauchage des talus le long des voies publiques communales sera effectué en deux temps :

Un premier fauchage dit de sécurité sera entrepris dans quelques jours afin de permettre une circulation routière exempte de risques. C'est ainsi que les carrefours et autres endroits masqués par de hautes herbes seront dégagés.

Par contre, les talus en contre bas ou ne gênant pas la visibilité des véhicules ne seront pas fauchés. La raison est double puisque nous économisons du temps de personnel (propice à des travaux d'entretiens) tout en préservant au maximum une végétation manquant cruellement de petites fleurs, toujours plus agréables à regarder que de l'herbe folle.

Un second fauchage sera effectué en Septembre-Octobre et concernera la totalité des talus et carrefours. Les parties laissées en friche au premier fauchage seront prises en compte.



Ce mode opératoire a fait l'objet d'un consensus pour toutes les communes d'Annemasse-Agglo et sera répété l'an prochain. Il est évident que nous sommes attentifs afin d'étudier tous les cas litigieux que vous voudrez bien porter à notre connaissance en contactant la mairie au 04 50 43 51 94. Merci d'avance.



2) MOUVEMENT DE PERSONNEL

Renfort au service technique

M. Edgar QUEIJO a rejoint le service technique pour une période de 6 mois. Il possède un CAP de paysagiste et assistera notre employé communal cet été (+ l'automne) où arrosage, désherbage et entretiens divers sont importants.

Nous rappelons que les employés de la commune ne peuvent pas être sollicités pour des travaux ou transports en déchetterie sauf pour des objets encombrants ne pouvant être acheminés par un particulier ne disposant pas du véhicule adéquat. Il existe un service de ramassage d'encombrants qui sera activé sur simple appel téléphonique en mairie.

Remplacement de Mme TARLIER

Mme Virginie TARLIER sera absente plusieurs mois pour raison de maternité. Le choix de son remplacement temporaire s'est porté sur Mme FAVRE-ROCHEX, habitante de la commune. La sélection a été difficile entre deux habitantes de Machilly car toutes deux avaient les qualités requises. C'est un élément extérieur qui a décidé du choix car dans le cas de Mme FAVRE-ROCHEX, la commune pouvait obtenir une aide non négligeable de l'état ce qui, par les temps qui courent, a été déterminant.

Nous souhaitons la bienvenue à ces deux personnes.



NOUVELLES DE L'AGGLO

Centre de loisirs de La Bergue

Situé sur la commune de Cranves-Sales, le Centre de loisirs de la Bergue accueille des enfants de 4 à 14 ans, les mercredis, lors des petites vacances scolaires et l'été. Des journées sont également organisées spécifiquement pour des classes d'élèves accompagnées de leur enseignant.

Propriété d'Annemasse – Les Voirons Agglomération, le Centre dispose désormais de son propre site internet. Après le site d'Annemasse Agglo, l'Ecole des Beaux Arts du Genevois (EBAG) et le site dédié au suivi de la construction du futur hôtel d'Agglomération, le portail du Centre de la Bergue est le 4^e site internet créé par l'Agglo à voir le jour.

Plus d'information sur www.labergue.fr

Et n'oubliez pas de consulter régulièrement le site de l'agglo www.annemasse-agglo.fr où vous trouverez de nombreux renseignements précieux.



Quelques Rappels...

- **Collecte organisée par le Centre Communal d'Action Sociale de Machilly**

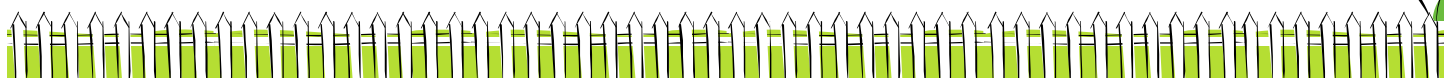
**Le samedi 5 juin 2010
De 8 heures 30 à 12 heures**

En mairie

Pour donner un coup de pouce à la Courte Echelle afin de reconstituer un stock de denrées alimentaires (produits non périssables : sucre, huile, café, farine, pâtes, riz....etc)

- **Vide-Grenier organisé par le Sou des Ecoles**

Le dimanche 6 juin 2010



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Centre Nautique de Publier

Le Maire de Publier signale que le Centre Nautique sera fermé pour son entretien annuel du 28 juin au 27 août inclus.



Tournoi de Pétanque Handisport

Ce tournoi se déroulera le 13 juin à Machilly.

Fête de la Musique



Diverses manifestations auront lieu les 19 et 20 juin dans les communes de l'agglomération. Consulter le site des communes et de l'Harmonie Municipale (<http://www.machillyenharmonie.fr>)

Sou des Ecoles

Le « sou » présentera la fête des Ecoles le 26 juin.



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr



14 juillet

Cette année, les festivités (repas et feux d'artifice) auront lieu le soir du 13 juillet. Les bénévoles sont bienvenus pour aider avant et pendant la soirée.

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Demandes de cartes nationales d'identité et de passeports

En cette période pré-estivale, le nombre de demandes de titre d'identité et de voyage s'accroît fortement et entraîne une augmentation sensible des délais de délivrance. Il convient de compter **un mois et demi** pour une **carte nationale d'identité** et un peu plus d'un **mois** pour un **passeport**.

Les usagers sont invités à prendre en compte ces délais de traitement en anticipant leur demande de titre : il faut que les **dossiers soient déposés en mairie au moins 2 mois** avant la date de départ en vacances ou du déplacement professionnel.

Pour plus d'informations et notamment pour connaître la liste des pièces à fournir, les usagers peuvent consulter le site internet de la préfecture : <http://www.haute-savoie.gouv.fr> (rubrique Vos démarches)

Concernant les mineurs, il sera demandé dans tous les cas un justificatif de l'autorité parentale de la personne faisant la demande de titre.

